Retour sur la récenteÂ *Université du Transport Sanitaire*, qui portait sur «Â 2020, l'an neuf du Transport SanitaireÂ ».

Pendant 2 jours, à Nantes, les professionnels du transport sanitaire ont débattu des problématiques dans leur secteur d'activité et cherché à concevoirÂ un modèle économique et social modernisé, garantissant notamment la pérennité des entreprises. **La facturation SEFI dans quelques semaines**

Un des thèmes abordés lors de cette universitéÂ :Â
La Dématérialisation
avec SEFI, uneÂ nouvelle solution de facturation électronique utilisée par les transporteurs sanitaires. SEFI simplifie et rend fiable l'élaboration des factures.

Avec SEFI, le transporteur sanitaire calcule le coût d'un trajet instantanément, puis la facture est créée et envoyée à l'Assurance Maladie en temps réel. Dès réception de cette facture, l'Assurance Maladie voit, si oui ou non, elle est conforme et recevable.

SEFI sera généralisée au mois de mars, après un test de 4 ans, qui a mobilisé les transports, les caisses et les éditeurs de logiciels.

Rappelons que SEFI permet également :

-d'interroger en ligne les droits des bénéficiaires disposant d'une prescription de transport et de calculer le taux de prise en charge pour la part obligatoire

- la prescription de transport en ligne, intégrée dans les logiciels des médecins en unité de soins